



CHARTRE D'UTILISATION DU CYBER ESPACE

Ce lieu est dédié au travail et à la détente en fonction des besoins de chacun. C'est un lieu public, il y a donc des règles à respecter pour le bon fonctionnement du matériel et des usagers.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'utilisateur.

HEURES D'OUVERTURE DU CYBER ESPACE

En période scolaire :

Mardi, jeudi et vendredi de 17h à 19h

Mercredi de 14h à 19h

Samedi de 14h à 18h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 14h à 19h

ARTICLE 1 – L'ACCES

Chaque utilisateur doit être adhérent de la MJC. L'accès se fait uniquement pendant les horaires d'ouverture du local et en présence d'un animateur de la MJC.

ARTICLE 2 – LE LIEU

La porte doit toujours rester grande ouverte.

Le lieu ainsi que les autres utilisateurs doivent être respectés (musique, langage, bruit, pas de dégradation, tenue...)

Les usagers doivent s'asseoir correctement sur les chaises.

Les boissons et nourritures sont interdites.

Les ordinateurs ainsi que leurs accessoires doivent rester en place.

ARTICLE 3 – ACCES AUX SITES INTERNET

Le Cyber Espace, géré par une association d'éducation populaire, interdit l'accès aux sites non autorisés par la loi, à caractères violent, à caractère pornographique, portant atteinte à la dignité humaine, ou incitatif à la haine et au racisme.

ARTICLE 4 – TELECHARGEMENTS & PROGRAMMES

Les icônes et les fonds d'écran ne doivent pas être modifiés.

Le téléchargement (musique, jeux, film, logiciel etc...) est interdit.

Seuls les programmes installés sur les ordinateurs peuvent être utilisés par les usagers (Word, Excel, MSN Messenger...).

L'utilisation des réseaux sociaux est autorisée.

L'écoute de musique et la visualisation de vidéos sont autorisées mais ne doivent pas gêner les autres utilisateurs.

ARTICLE 5 – CLEFS USB

Les clés USB sont autorisées uniquement pour enregistrer ou imprimer des données personnelles. Aucune donnée personnelle ne doit être sauvegardée sur le disque dur des ordinateurs.

L'animateur est garant de la bonne application de ces règles et des sanctions y afférent.